Cahier des charges

*Projet : Réalisation d’un outil de gestion et de comptabilité d’un immeuble à copropriétés pour le conseil de gérance du Jean Vives 10*

**ACP JEAN-VIVES 10**

Brogniet Geoffrey

TFE pour Jean-Vives 10 | 2021-2022

# Présentation du client

Le conseil de gérance de l’ACP Jean-Vives 10 et ses membres sont chargés et responsables de la gestion et la comptabilité de l’immeuble Jean Vives 10. Cette immeuble est composé d’appartements où se trouve soit des propriétaires, soit des locataires.

# Présentation du projet

Étant donné l’important nombre de propriétaire, de facture, de sinistres, il faut sans cesse s’occuper de cette gestion et comptabilité et actuellement ceci se fait sur un fichier Excel qu’il faut partager entre chaque membre du conseil.

Ce projet va permettre d’apporter une rapidité dans cette gestion et un meilleur partage des données en permettant aux membres du conseil de réaliser tout ce qu’ils font sur le fichier Excel sur une plateforme web et surtout sur une plateforme mobile qu’ils ont en permanence sur eux.

# Objectifs du projet

L’objectif à travers ce projet est de fournir aux membres du conseil de gérance de l’immeuble deux plateformes sur lesquelles ils pourront réaliser la gestion et la comptabilité de l’immeuble. Cela permettra également de fournir ce qu’un fichier Excel ne peut fournir comme des analyses en direct ou encore des notifications sur certains point de la comptabilité.

# Intervenants

Prestataire : Brogniet Geoffrey

Client : Tous les membres du conseil de gérance de l’immeuble Jean-Vives 10

# Cible / Utilisateurs

Les plateformes finales sont destinées à tous les membres du conseil de gérance s’occupant de la gestion et de la comptabilité de l’immeuble.

# Charte graphique et économique

Les clients souhaitent des plateformes simples, ergonomique et très facile d’utilisation. Cela doit être un confort de les utiliser.

Quand au design, le client veut quelque chose qui soit esthétique.

# Besoins fonctionnels

* Deux interfaces graphiques sur lesquelles la gestion et la comptabilité de l’immeuble est facilement réalisable.
* Un système d’authentification aves des rôles différents pour chacun des membres du conseil de gérance.
* Un système d’analyse des données afin de savoir à tout moment si tout va bien ou s’il y a un problème dans la gestion.
* Un système de code d’accès pour une partie des plateformes pour les résidents de l’immeuble.
* Un système de mail pour prévenir chaque semaine des changements réalisés sur la plateforme par les membres et d’un compte-rendu de la semaine.
* Un système d’historique pour garder toute transparence dans la modifications des données.

**Fonctionnement des plateformes :**

*En tant que membre du conseil de gérance :*

* Je me rends sur une des plateformes et je me connecte afin d’indiquer au site ou l’application mon rôle.
* Selon ces rôles, j’ai le droit à modifier ou non des données, à valider ou non des données, à visualiser ou non des données, à ajouter ou non des données.
* J’ai le droit de voir quel membre à réalisé certains changements.
* J’ai le droit d’ajouter des données ou en modifier.
* J’ai le droit de visualiser ou non des données.
* J’ai le droit d’accorder des rôles ou non à des utilisateurs du site.
* Je peux contacter les autres membres du conseil de gérance via un système de messagerie

*En tant que résident :*

* Je me rends sur le site web afin de m’y connecter.
* Je peux envoyer ou non un mail pour parler d’un problème ou poser une question.
* Je peux voter lors des assemblées générales.
* Je peux consulter mon dossier sur la plateforme et seulement mon dossier.

# Contraintes techniques

Le code des plateformes doit être bien écrit selon bonnes pratiques de la programmation, avec une documentation suffisante et une facilité à lire le code pour toute personne comprenant un peu le langage de programmation en question pour ce projet.

# Planification

Le projet est prévu dans le cadre de la réalisation du travail de fin d’étude (TFE). Le rapport final de ce dernier sera rendu lors du 7 juin 2022. Mais avant cela, une défense technique de ce TFE aura lieu le 28 janvier 2022 et deux rendez-vous avec le rapporteur de stage ont déjà été planifié pour la mi-mars et mi-avril.

La fréquences des rendez-vous avec le client est fixé à chaque fin de sprint, c’est-à-dire toutes les deux semaines et même si il n’y a pas d’avancement important.